

C O T E D ' I V O I R E

Françoise BINET
Ghislaine DELAINE

Février 1979

LE RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION
DE 1975 EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

A. INTRODUCTION

Le recensement réalisé du 15 avril au 15 mai 1975 a été le premier recensement général de la population en Côte d'Ivoire. Une série de recensements ponctuels avaient eu lieu de 1955 à 1958 dans les principales villes de la Côte d'Ivoire. Abengourou, Abidjan, Agboville, Bouaké, Dimbokro et Man. Motivés par la nécessité de connaître la population de ces centres en pleine croissance ces recensements avaient également pour but la révision des listes électorales et furent donc exhaustifs.

En 1955 la ville d'Abidjan comptait 125 000 personnes contre 48 000 en 1948 soit un taux d'accroissement annuel de 15%.

En 1957 les villes d'Agboville comptaient 12 292 habitants

Abengourou	15 757
Dimbokro	9 336
Man	18 202

et Bouaké en 1958 47 111 habitants.

Ces opérations prescrites par des arrêtés du gouverneur de la Côte d'Ivoire ont été réalisées par des administrateurs de l'INSEE au sein de la Direction de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques.

Une deuxième série d'opérations intermédiaires entre ces recensements partiels et le recensement général, a été lancée en 1961 par la Division des Etudes de Développement du Ministère du Plan. Il s'agit cette fois d'enquêtes régionales qui ont couvert la plus grande partie du territoire national; les villes de Odiené, Khorogo, Man, Dalœa, Gagnoa, Bouake, Toumodi, Anyama, Dabou, Abidjan, Grand Bassam et leur région. Ces enquêtes ont touché les 9/10ème de la population rurale mais seulement 45% de la population urbaine qui ne peuvent être considérés comme constituant un échantillon représentatif de la population urbaine de la Côte d'Ivoire.

L'évaluation globale de l'ensemble de la population à moins de 5% était de 4 000 000 contre 6 709 600 en 1975 soit un taux moyen d'accroissement annuel de 5%.

Le recensement a été prescrit par le Décret n°74-45 du 1er février 1974 portant création d'un Comité National, comité interministériel de tutelle, et d'un Bureau du Recensement Général de la Population, organisme technique d'exécution placé sous la direction du Directeur de la Statistique.

L'arrêté n°661 du 10 mai 1974 a institué l'exécution d'un recensement partiel pilote sur 60 districts de recensement. Le décret n°75-224 du 11 avril 1975 a institué le Recensement général et stipulé ses modalités d'exécution.

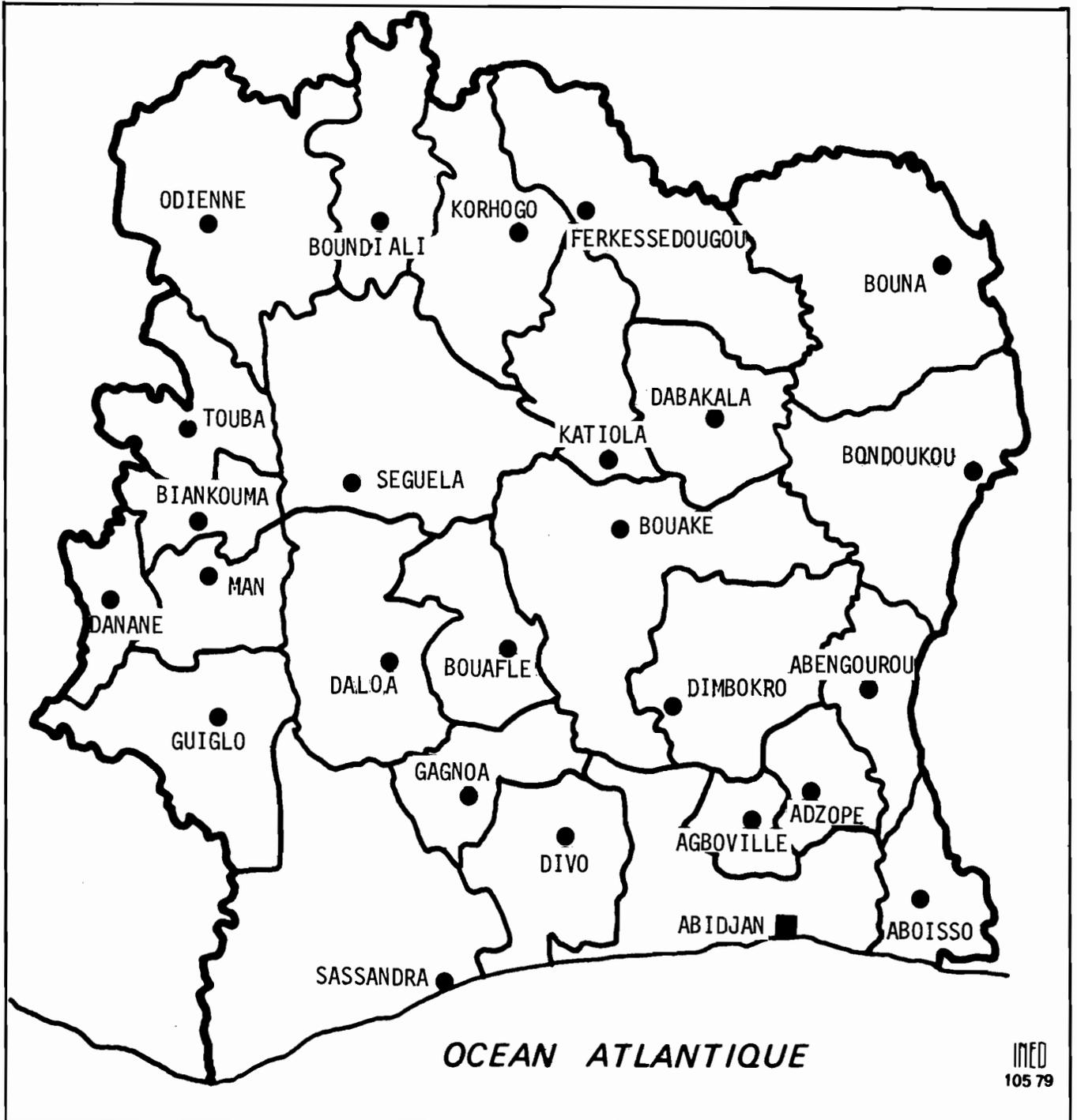
Il a été exécuté avec l'aide technique et financière du FNUAP par l'intermédiaire du PNUD, par la Direction de la statistique avec le concours du Ministère de l'Intérieur et d'un organisme national de mécanographie l'OCM.

B. ORGANISATION ET EXECUTION

1) Description de l'organisation: A cause des difficultés financières dues à l'ouverture tardive des crédits du PNUD et de la contrepartie ivoirienne le calendrier définitif ne correspond pas exactement à celui qui avait été prévu.

COTE D'IVOIRE

CARTE PAR DEPARTEMENTS



Il s'est déroulé de la manière suivante:

- Janvier 1973 à juillet 1974, préparation de l'enquête pilote pour tester les concepts et la méthodologie.

- 18 juillet 1974 au 10 août 1974, exécution de l'enquête pilote.

- Septembre 1974 à novembre 1974, élaboration définitive des concepts et de la méthodologie à partir des résultats de l'enquête pilote.

- Juillet 1974 à mars 1975, reconnaissance des sites habités, afin de reconnaître et d'estimer la population des localités et d'en faire un croquis sommaire pour permettre à la cellule cartographie de les positionner en vue du découpage de la Côte d'Ivoire en districts de recensement.

- Octobre 1974 à avril 1975, impression et diffusion des documents techniques nécessaires à l'exécution du recensement.

- Décembre 1974 à avril 1975, découpage du pays en districts de recensement d'environ 1000 personnes, compte tenu des difficultés naturelles du terrain.

- 15 avril au 15 mai 1975, exécution sur le terrain du recensement précédé de 15 jours de formation des superviseurs, contrôleurs, chefs d'équipe et agents recenseurs.

- 30 juin au 19 juillet 1975, enquête contrôle portant sur un échantillon d'une trentaine de districts de recensement.

- Début juin au 30 juin 1975, préparation de l'atelier de stockage et stockage des 6500 dossiers du recensement.

- Juin à fin juillet 1975, stockage et exploitation manuelle des cahiers de districts.

- Début août 1975, publication des résultats préliminaires.

- Début août à novembre 1975, exploitation manuelle des feuilles de ménage en proportion de 10% pour le secteur urbain et 5% pour le secteur rural.

- Novembre 1975 à juillet 1976, saisie, vérification de l'échantillon.

- Juin 1976, création d'un centre de perforation à la statistique.

- Juillet 1976, sortie des premiers tableaux de l'exploitation de l'échantillon au 1/10^{ème}.

- Septembre 1975 à août 1976, codification des 6650 dossiers.
- Septembre 1975, début de la saisie par l'OCM.
- Avril 1976 à août 1976, exploitation manuelle de toutes les feuilles de ménage qui a permis la publication en août 1976 du répertoire des localités et population de Côte d'Ivoire.
- Septembre 1976, mise à jour des résultats préliminaires publiés en août 1975.
- Septembre 1976 à novembre 1976, préparation et analyse des résultats de l'exploitation de l'échantillon - avec publication du document "Résultats au 1/10ème".
- Janvier 1977, sortie des tableaux du recensement.
- Juillet 1977, début de l'analyse qui se poursuit encore aujourd'hui.
- Mai 1977, publications.

Personnel

La préparation et l'exécution du Recensement ont nécessité la participation de quatre cadres ivoiriens dont un ingénieur statistique, deux ingénieurs de travaux et un démographe

- un expert en Recensement (ONU)
- un ingénieur informaticien
- un expert en cartographie (ONU)
- un ingénieur géographe ivoirien
- un ingénieur statisticien africain
- un assistant statisticien (ONU)
- quatre adjoints techniques coordinateurs adjoints
- vingt-six superviseurs (un par département)
- 270 contrôleurs ont été choisis parmi 350 candidats spécialement formés pour assurer la formation des chefs d'équipe et agents recenseurs.
- 7000 agents recenseurs et 1400 chefs d'équipe ont été retenus sur 10 000 candidats après le stage de formation. Il y avait donc 1400 équipes de 5 enquêteurs.
- 34 chauffeurs
- 6 dessinateurs à l'atelier de cartographie à Abidjan

- 12 agents répartis en quatre groupes pour le repérage sur le terrain avec un coordinateur à la tête de chaque groupe.

Matériel et Coût

Pour la préparation du Recensement la Direction de la Statistique disposait de 13 véhicules donnés par l'ONU.

Pour l'enquête pilote et l'opération finale 34 véhicules en tout ont été utilisés dont les 13 de l'ONU, le complément étant fourni par le gouvernement ivoirien.

Le déplacement des agents sur le terrain a nécessité l'achat de 1700 bicyclettes et 240 vélomoteurs dont une partie avait été fournie par l'ONU ainsi que la totalité des bicyclettes.

Le Recensement de la Cote d'Ivoire à la fin de l'année 1976 avait coûté 1 135 000 000 CFA pour 6 709 600 personnes recensées, soit un coût de 169 CFA par habitant qui se situe dans la fourchette des recensements effectués jusque là en Afrique.

2) Recensement Pilote

La phase de préparation a consisté en la rédaction du programme du recensement comprenant l'élaboration du questionnaire, la détermination du contenu du recensement, la rédaction des définitions, des instructions au personnel d'exécution, la mise au point des codes, du programme d'exploitation et de présentation des résultats. Ce travail a été effectué par 1 démographe (ONU), 2 statisticiens ivoiriens et un analyste-programmeur et grâce à la collaboration de sociologues, et d'économistes et plus généralement des administrations intéressées par les résultats.

Le questionnaire et les manuels ont pris leur forme définitive après le recensement pilote qui a eu lieu du 18 juillet au 10 août 1974. Il a eu pour rôle de tester le questionnaire, les définitions et les instructions ainsi que l'efficacité des structures permettant de mener l'opération sur le terrain. Il s'est déroulé en des lieux différents afin de saisir les problèmes particuliers à chaque zone

géographique (forêt, savane) et au milieu socio-géographique (urbain rural).

3) Champ du Recensement

La population étudiée est la population de fait, déterminée par le statut de résidence. Une personne qui loge habituellement, normalement dans un endroit donné y est résidente. Deux cas vont se présenter:

- si la personne a passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans son ménage elle est "résident présent".

- si elle n'a pas passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans son ménage, elle est "résident absent" même si elle est revenue dans la journée. Si la durée de l'absence dépasse (ou doit sûrement dépasser 6 mois), la personne ne doit plus être comptée dans le ménage; elle est devenue résidente ailleurs.

On avait donc trois statuts de résidence RP - RA - et VIS Les personnes étaient recensées indépendamment de leur nationalité. Le recensement étant une opération exhaustive, le territoire national a été divisé en districts de recensement de 1000 personnes environ. Des cartes et des listes établies à partir des recensements administratifs ont servi de base au découpage. Chaque district a été confié à un agent recenseur.

4) Cartographie

Pour préparer la cartographie, dans un premier temps; une opération pilote fut lancée dans le but essentiel de cartographier les villes du pays divisé en quatre secteurs: Sud-Est, Sud-Ouest, Centre-Ouest, Nord. L'opération consistait à estimer la population îlot par îlot, signaler les secteurs lotis mais inhabités sur les plans topographiques et cadastraux et faire le plan des bidonvilles.

Reconnaissance du terrain

Les agents de reconnaissance supervisés par les meilleurs agents de l'opération pilote avaient pour mission de faire le plan des

villages et des campements qui y sont rattachés. Ils travaillaient à partir des listes officielles des villages remises par les Sous-Préfets et des cartes IGCI (Institut de Géographie de Côte d'Ivoire) au 1/200 000ème qu'ils complétaient après passage sur le terrain. La couverture des cartes IGCI était complète mais trop ancienne, aussi la Direction de la Statistique a dû acheter des cartes thématiques plus récentes. Des cartes de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) au 1/200 000ème également moins anciennes ont pu être utilisées bien que certains villages n'y figuraient pas. L'habillage des cartes au 1/50 000ème a commencé à la réception des dossiers comprenant les listes des villages par Sous-Préfecture et leurs plans, il devait servir à positionner sur films de l'IGCI et cartes au 1/50 000 faites par les dessinateurs, les villages avec leur nombre de campements et d'habitants selon les renseignements fournis par les dossiers.

Sous la direction d'un ingénieur cartographe des sorties de vérification furent organisées afin de corriger les erreurs de l'opération pilote.

Pour pallier à l'insuffisance des plans cadastraux qui n'étaient pas toujours tenus à jour particulièrement dans la périphérie des villes où l'évolution est rapide, on a utilisé les mosaïques photos au 1/5000 datant de 1970. Pour les bidonvilles de Koumassi, Marcory, Vridi et les autres on a également utilisé des photos aériennes pour remplacer les sections cadastrales inexploitable.

A partir des documents précités on a découpé des districts de 1000 personnes dont les limites suivent les cours d'eau ou les voies de circulation dans la mesure du possible. Le district de Recensement est devenu l'unité opérationnelle de base. L'opération de cartographie a donc permis de dresser pour chaque Sous-Préfecture une liste des villages avec les districts de recensement numérotés correspondants.

5) Exécution

Un Bureau de Recensement a été créé dans chaque Préfecture au niveau départemental puis dans chaque Sous-Préfecture et pour Abidjan et Bouaké dans chaque délégation (ou Mairie). Ces bureaux

étaient placés sous la responsabilité du chef de la circonscription administrative qui nommait un de ses fonctionnaires délégué au Recensement. Les bureaux départementaux s'occupaient de la formation des enquêteurs, la coordination et le contrôle des bureaux de Sous-Préfecture.

Le Bureau Central a détaché pour les travaux préparatoires et l'exécution du Recensement, un superviseur auprès de chaque bureau départemental qui devait également assurer la liaison entre le Bureau Central et les bureaux de Sous-Préfecture.

Quant aux bureaux des Sous-Prefectures ils étaient chargés de:

- la vérification du découpage
- la préparation de certaines listes pour les enquêteurs (ménages collectifs, etc...)
- la recherche des agents recenseurs et des chefs d'équipe
- la réception des documents et leur envoi en fin d'opération
- l'estimation préalable des moyens de transport et leur organisation.

Recrutement et formation

Des fiches de recrutement ont été distribuées aux Sous-Préfets qui devaient les remplir et proposer des candidats ceci afin que les agents soient de la région et parlent le langage local. Toutes les personnes proposées ont été formées, la sélection n'intervenant qu'en second lieu.

Pour Abidjan et Bouaké le recrutement s'est fait dans les locaux de la statistique où les candidats venaient s'inscrire en réponse aux annonces. Les contrôleurs ont été recrutés au niveau seconde terminale, les superviseurs au niveau baccalauréat, certains avaient fait des études supérieures, et tous avaient déjà participé à l'enquête pilote. La formation s'est déroulée en deux temps et a duré 15 jours:

1° Le Bureau Central aidé de membres extérieurs a formé les superviseurs, les contrôleurs et les chefs d'équipe.

2° Ceux-ci à leur tour ont formé les enquêteurs.

Les centres de formation ont été créés dans chaque Sous-Préfecture si les effectifs étaient suffisants; sinon des regroupements de Sous-Préfectures ont été effectués.

Le recrutement final s'est fait en fonction du découpage du territoire en districts de recensement; l'idée d'une équipe de réserve a été abandonnée pour des raisons de coût.

Chaque équipe était formée de cinq enquêteurs et d'un chef d'équipe. Un contrôleur avait cinq chefs d'équipe sous son contrôle, un superviseur coiffait le tout au niveau départemental.

Méthodes de dénombrement

Chaque enquêteur a la responsabilité de son district de recensement soit environ 1000 personnes et doit procéder de la façon suivante. A son arrivée dans le district il numérote les concessions, qu'elles soient vides ou habitées. Dans chaque concession il dresse la liste des chefs de ménage; ensuite il interroge chaque chef de ménage sur les membres de son ménage, de préférence en leur présence. Il doit enquêter les résidents habituels de la concession, leurs visiteurs s'il y en a et obtenir les renseignements concernant les résidents qui seraient éventuellement absents.

Le chef d'équipe doit vérifier systématiquement toutes les feuilles de ménage au hasard, faire une contre enquête dans les concessions.

Le contrôle du contrôleur devait s'effectuer par sondage mais en fait l'essentiel du contrôle a été effectué par ses soins.

Information de la population et Accueil

La campagne d'information a débuté par des articles dans la presse et, à la télévision, par l'interview du Directeur de la Statistique pour expliquer l'intérêt et les buts du recensement.

Des chants sur le Recensement ont été composés et passaient tous les jours à la Radio suivis du slogan: "Aidez-nous à vous compter. Recensement Général de la Population".

Des lettres circulaires ont été envoyées aux Préfets et Sous-Préfets ainsi que des lettres circulaires à la signature des

Sous-Préfets et à l'attention des chefs de village.

Dans la presse écrite a paru également le décret qui promulguait le Recensement et la date de démarrage de l'opération.

Des affiches "Aidez-nous à vous compter pour que chacun puisse bénéficier du progrès" ont été distribuées aux Sous-Préfets sur tout le territoire national.

Enfin les membres du Bureau du Recensement ont effectué une tournée dans tous les chefs-lieux de département où ils réunissaient le Préfet, les Sous-Préfets et les directeurs du service départemental pour leur expliquer les buts et la méthode du Recensement.

Il n'y a pas eu de problèmes majeurs d'accueil, les enquêteurs étant en principe des "gens du pays". Il n'y a pas eu de cas de refus de réponse au niveau des villages. Mais à la contre enquête on a pu constater, notamment dans le Département de Bondoukou que des enfants n'avaient pas été déclarés et que des vieillards étaient partis en brousse pour ne pas être comptés. Les cas de refus individuel soit de recevoir l'enquêteur soit de répondre à certaines questions ont pu être réglés pour la plupart par l'intervention du chef de village ou du contrôleur.

Omissions: il est certain que des omissions ont été commises; on peut les classer en deux catégories: celles du fait des autochtones, celles du fait des étrangers ou de l'enquêteur. Chez les autochtones les gens d'un certain âge ont gardé le souvenir des recensements administratifs, qui servaient à collecter les impôts - c'est le cas des vieillards cités plus haut. Certains enfants n'ont pas été déclarés parce que n'habitants pas chez leurs parents (cas des "enfants confiés").

Du fait de la saison des pluies et des difficultés d'accès, les enquêteurs n'ont pas visité systématiquement tous les campements de culture, se contentant des affirmations des villageois qui les prétendaient inoccupés. D'autre part, chez les étrangers dans les grandes villes on a pu noter des omissions qu'il est impossible d'évaluer. Les Européens ont refusé de recevoir les enquêteurs. Des interventions ont pu être faites lorsque ces cas ont été déclarés, entre autre la réclamation du "Reçu du Recensement" lors des formalités de départ, mais ces papiers ne furent délivrés que trois mois après le recensement.

Au niveau des Africains non ivoiriens ceux qui étaient rentrés clandestinement dans le pays se sont cachés. Avec l'aide de la police, dans les grands centres urbains on a demandé aux étrangers de venir se faire recenser. A Abidjan et Bouaké le dossier des "Sans Logis" s'est avéré important.

Surestimations: il est impossible d'évaluer les surestimations éventuelles. Le statut de résidence permet d'éliminer les doubles comptes, évidemment à condition qu'il soit bien déterminé. On est également dans l'impossibilité d'évaluer les fausses déclarations sur les caractéristiques individuelles notamment la nationalité. Certains étrangers se sont faits recenser comme ivoiriens. Les agents ont recensé certains enfants nés en Côte d'Ivoire de parents étrangers comme ivoiriens; il en a été de même pour les conjoints d'ivoiriens. On a donc probablement au recensement une surestimation des résidents présents au détriment des résidents absents et des visiteurs et une surestimation de la population de nationalité ivoirienne.

6) Exploitation

Après un mois consacré à la préparation de l'atelier de stockage et au stockage des dossiers du Recensement a commencé une exploitation manuelle des cahiers de districts pour obtenir la population par localité, sexe et statut de résidence. Ce premier dépouillement a permis la publication du répertoire des localités, version provisoire.

Les questionnaires du recensement par soucis d'économie et de gain de temps avaient été conçus de telle sorte que le chiffrage puisse se faire directement sur les feuilles de ménage. Sont codifiées les données sur le lieu de résidence, le lieu de naissance, l'âge, le sexe, la situation matrimoniale, le statut de résidence, le niveau d'instruction et l'activité, la religion, l'ethnie, la nationalité. Dans le but de satisfaire les demandes pressantes des institutions, une exploitation par sondage a été faite. Elle portait sur un échantillon composé de 5% de la population rurale, 10% de la population urbaine. Les premiers tableaux sortirent en juillet 1976 et fin novembre paraissait le document "Résultats au 1/10e".

Plusieurs ateliers ont été créés à chaque étape de l'exploitation:

- 1 atelier de révision et vérification,
- 3 ateliers de codification (100 personnes au total) pour chiffrer les questionnaires,
- 1 atelier de documentation (5 personnes) pour manipuler et stocker les dossiers,
- 1 atelier de contrôle (10 personnes) pour détecter et corriger les erreurs de codification,
- 1 atelier de correction (10 personnes) pour corriger les cartes perforées rejetées ou erronées sur une grille de chiffrement,
- 1 atelier de recherche (10 personnes) pour préparer le répertoire des localités.

L'exploitation mécanographique avait été confiée à l'Office Central de Mécanographie (OCM) en sous-traitance - mais celui-ci ne suivait pas le rythme de la codification: en mars 1976, sur 4 400 000 fiches déjà codifiées l'OCM n'avait traité que 1 256 000 fiches. A ce rythme le traitement mécanographique aurait duré deux ans. Dans le but de rattraper le retard et de terminer l'enregistrement des données dans les délais prévus, la direction de la statistique a donc créé son propre atelier de traitement. L'OCM traita 4 000 000 de fiches environ et la direction de la statistique le reste (un peu plus de 2 000 000). La saisie s'est étalée de septembre 1975 à juin 1977.

Chiffrement et saisie

Le chiffrement direct sur la feuille de ménage avait été choisi par mesure d'économie et parce qu'ainsi il était plus facile de corriger. Les codes étaient entièrement numériques et le rendement moyen d'un agent codifieur a été de l'ordre de 100 personnes par jour. Les codifieurs recrutés au niveau CEP, BEPC étaient des contractuels rémunérés mensuellement et bénéficiant d'une prime de rendement qui ne dépassait pas 30% de leur salaire.

La saisie: L'atelier de saisie créé à la statistique comprenait 16 mécanographes répartis en deux équipes qui travaillaient 7 heures en journée continue.

Leur rendement moyen soumis à une prime comme pour les codificateurs a été de 10 000 caractères par heure. Ils avaient été recrutés à un niveau de CEP au plus.

Les enregistrements se faisaient sur diskettes.

Le contrôle de cohérence des fichiers s'est effectué au cours de deux mises à jour, le taux moyen d'erreurs a été de l'ordre de 6%. La première phase consistait en une vérification manuelle des feuilles chiffrées suivie d'une correction automatique après un premier passage au programme de contrôle. Le fichier sorti de cette première opération était alors soumis à une nouvelle vérification et correction manuelle suivie à son tour d'un second passage au programme de contrôle. Le pourcentage d'erreurs étant très faible, ce deuxième fichier fut adopté définitivement.

L'ordinateur utilisé pour les contrôles était du type IBM 370/145 système OS.VSl avec pour unités de disques 3330.1 et 3340 et les unités de bandes 3420.

Une cellule composée d'un informaticien analyste, et de deux programmeurs (niveau baccalauréat plus deux ans de formation à Addis-Abeba) a effectué l'exploitation du fichier à l'aide du programme Co-Cents.

Le fichier avait été organisé par département afin de sortir les résultats à ce niveau. Les tableaux récapitulatifs de la Côte d'Ivoire ont été obtenus grâce à ces fichiers intermédiaires conservés au cours des traitements.

C. LE QUESTIONNAIRE

Le questionnaire utilisé se présente sous la forme de la classique "feuille de ménage" dans laquelle les informations concernant chaque individu sont portées en ligne à la suite du nom; les individus eux-mêmes sont enregistrés en colonne, leur ordre étant déterminé par le degré de parenté avec le chef de ménage.

En tête de chaque colonne figurent non seulement l'indication du renseignement à enregistrer mais également, dans la mesure de la place disponible, la nomenclature et les abréviations à utiliser ainsi que quelques rappels des instructions. Toutes les questions posées sont des questions fermées et aucune précodification n'est prévue. La codification proprement dite est effectuée directement sur la feuille de ménage, une fois le recensement terminé.

1) Le cadre géographique

Au moment du Recensement d'avril 1975, la Côte d'Ivoire était divisée en 26 Préfectures elles-mêmes découpées en 131 Sous-Préfectures (1). Elle comptait en outre 2 communes de plein exercice (2)= BOUAKE-ville et ABIDJAN-ville. Abidjan-ville était divisée en 12 arrondissements. Au niveau de l'exploitation, la commune de plein exercice est assimilée à un département et l'arrondissement à une sous-préfecture.

Le département (ou la commune) et la sous-préfecture (ou, pour Abidjan, l'arrondissement), sont les premiers éléments de l'identification que l'agent recenseur porte en clair sur la feuille de ménage. Il indique ensuite le nom de la localité dans laquelle il travaille ainsi que le numéro de son district de recensement tels qu'ils figurent sur le plan qui lui a été remis.

Le district de recensement (D.R) est, en théorie, une portion de territoire soigneusement délimitée comprenant environ 1000 personnes. En pratique, on constatera a posteriori de grandes variations

(1) Depuis, leur nombre a considérablement augmenté puisqu'on en compte maintenant 167.

(2) En 1978, 26 villes ont été érigées en communes de plein exercice.

dans la taille des D.R. La population de Côte d'Ivoire ayant été estimée à 6 millions d'habitants à la veille du Recensement, le territoire a été divisé en 6000 D.R.; chaque D.R. est la zone de travail d'un agent recenseur.

L'identification géographique de la feuille de ménage comprend donc les 4 éléments qui viennent d'être cités. A l'exception du numéro du D.R., elle est inscrite en clair par l'agent recenseur, et chiffrée ultérieurement.

La différenciation entre secteur urbain et secteur rural n'intervient ni au niveau du terrain (la feuille de ménage est la même sur l'ensemble du territoire), ni au niveau de la codification, mais seulement au moment du traitement informatique où l'on isole parmi les localités celles qui appartiennent au secteur urbain.

La composition du secteur urbain a été définie au cours de séances de travail groupant la Direction de la Statistique, la Direction des Etudes de Développement, la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale. Les critères retenus sont la population, le pourcentage d'actifs non agricoles, les infrastructures existantes. Le secteur urbain se compose de 66 localités dont 47 se situent dans la zone forestière, plus dense en peuplement que la savane.

2) Le ménage, unité de base du dénombrement

On distingue 2 sortes de ménages:

a) Le ménage ordinaire

"C'est un ensemble de personnes, parentes ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé le "Chef de ménage", et dont les ressources ou dépenses sont communes en majeure partie. Elles habitent le plus souvent sous le même toit, dans la même cour ou dans la même concession". (1)

"... Le ménage n'est donc pas identique au noyau familial ni à la famille au sens habituel". (1)

(1) "Instructions aux agents recenseurs", p.16

b) Le ménage collectif

C'est l'ensemble des personnes qui habitent les casernes, les hôpitaux, asiles d'aliénés, léproseries, orphelinats, les prisons, les internats de locaux scolaires, centres d'éducation surveillée, les baraquements de chantiers temporaires, les hôtels, les monastères, couvents et autres communautés religieuses.

C'est au sein du ménage, unité de base du dénombrement, que sont repérés les individus. Ces individus sont enregistrés dans un ordre qui est fonction du nombre de noyaux familiaux et du degré de parenté avec le chef de ménage. En premier lieu sera enregistré le noyau familial du chef de ménage, puis les autres parents du chef de ménage groupés par noyaux familiaux, enfin les personnes étrangères à sa famille (qu'elles dorment chez lui ou non) dont les ressources et dépenses sont communes avec les siennes en majeure partie.

Le noyau familial est défini comme un ensemble composé par:

- le père et la mère (ou les mères) avec ses enfants non mariés,
- un couple (ou un homme et ses épouses) vivant ensemble, sans enfants,
- un homme (ou une femme) seule (e), veuf (ve), divorcé (e) célibataire, avec ses enfants non mariés.

3) Les données collectées

Pour chaque membre du ménage ainsi défini, l'agent recenseur doit enregistrer les informations suivantes:

- Nom et prénoms,
- Liens de parenté,
- Statut de résidence,
- Sexe,
- Date de naissance ou âge,
- Lieu de naissance,
- Etat matrimonial,
- Nationalité et ethnie pour les Ivoiriens,
- Religion,

- Dernière classe suivie et genre d'école ,
- Type d'activité ,
- Profession ,
- Situation dans la profession .

4) Les principales définitions utilisées

a) Statut de résidence

"Une personne qui loge habituellement dans un endroit donné est résidente

- si la personne a passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans son ménage, elle est "résident présent" (R.P.)
- si elle n'a pas passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans son ménage, elle est "résident absent" (R.A.) même si elle est revenue dans la journée. Si la durée d'absence dépasse (ou doit sûrement dépasser) 6 mois, la personne ne doit plus être comptée dans le ménage. Elle est devenue résidente ailleurs.

Tout résident absent est forcément visiteur (VIS) quelque part. Un visiteur est donc une personne installée au lieu du recensement depuis moins de 6 mois" (1)

b) Etat matrimonial

"La catégorie "marié" concerne toutes les sortes de mariage = civils et religieux, modernes et traditionnels.

Les personnes qui vivent comme mari et femme sont également à classer dans la catégorie "marié" même s'il n'y a pas eu d'acte ou de cérémonie de mariage. Un homme qui a plusieurs femmes dont l'une est décédée est toujours "marié". La catégorie "Divorcé" comprend les personnes dont le mariage a été rompu par un jugement officiel ou coutumier". (2)

c) Type d'activité

Tout individu âgé de 6 ans et plus devra être classé en "actif" ou en "inactif".

(1) Instructions aux agents recenseurs, p.29

(2) " " " " p.32

La population active se compose des individus qui ont un emploi et de ceux qui cherchent un emploi. Les premiers sont occupés; les seconds sont chômeurs s'ils ont déjà travaillé ou "en quête du premier emploi" s'ils n'ont jamais travaillé.

Les inactifs sont classés en 6 catégories:

- les retraités et rentiers ,
- les étudiants et élèves ,
- les ménagères ,
- les militaires et détenus ,
- les invalides ,
- les autres inactifs.

d) Profession et situation dans la profession

L'agent recenseur doit enregistrer un maximum de précisions concernant la profession. Seule est prise en compte la profession principale.

Aucune question n'est posée concernant la branche d'activité économique.

La situation dans la profession comprend 4 possibilités:

- l'indépendant qui est son propre patron et tire son revenu de son activité ,
- le salarié qui reçoit régulièrement de son patron un salaire en argent ou en nature en échange de son travail ,
- l'aide-familial qui aide un parent dans son travail sans toucher en contrepartie un salaire régulier ,
- l'apprenti qui travaille chez un patron pour acquérir une formation .

On verra au chapitre E ci-après l'incidence des définitions adoptées sur la qualité des renseignements.

D. TABULATION ET PUBLICATION

1) Principaux tableaux produits

- Tous les tableaux sont sortis
 - au niveau national
 - au niveau du département
 - au niveau de la sous-préfecture

avec dans chaque cas la différenciation entre secteur urbain et secteur rural.

Liste des tableaux

Population considérée	Caractéristiques
Population résidente	âge x sexe x nationalité (1)
Pop.rés. de moins de 1 an	âge x sexe x nationalité (1)
Pop.rés. de 12 ans et plus	âge x sexe x situation matrimoniale
Population résidente	âge x sexe x lieu de nais. x nationalité(1)
" "	âge x sexe x ethnie ou nationalité (1)
" "	âge x sexe x religion
Pop.rés. de 6 ans et plus	âge x sexe x degré d'instruct.x nation. (1)
Population résidente	âge x sexe x sit.matrim. x gr. ethnique
Pop.rés. de 6 ans et plus	âge x sexe x type d'activ. x nation. (1)
" "	sexe x degré d'instruct. x type d'activité
Pop. résidente active	sexe x degré d'instruction x profession
" "	sexe x profession x situat.dans la prof.
Population totale	situation de résid. x district de recens.
Chômeurs	âge x sexe x profession x nation. (1)
Pop.rés. occupée	âge x sexe x profession x nation. (1)
Pop.rés. âgée de 6 à 24 ans	âge x sexe x type d'activité
" "	âge x sexe x deg.d'instr.x type actv.x nat (1)
Etudiants résidents	âge x sexe x degré d'instruction
" "	âge x sexe x type d'école suivie
Hommes mariés	âge x nombre d'épouses
Ménages	catég. x nb de pers. x nb de noyaux famil.
Chefs de ménage ordinaire	sexe x type d'act.x nb.pers. x nation.(1)
" "	sexe x prof. x nb pers. du ménage
Ménages ordinaires	nb de pers. x nb de pers actives x nation(1)
Population totale	âge x sexe x type d'activ.x sit.res.x nat. (1)
Population rés.active	âge x sexe x situation dans la profession

Les délais entre l'exécution du recensement sur le terrain et la sortie de l'ensemble des tableaux ont été très longs (un peu plus de 3 ans) en raison de la durée de la codification, de la correction des erreurs détectées par le programme de contrôle, mais surtout de la saisie des données. En effet, comme on l'a dit, le rythme de la saisie, effectuée dans des ateliers ne dépendant pas de la Direction de la Statistique,

(1) Il s'agit d'un code regroupé en Ivoiriens, non Ivoiriens, Ensemble.

était si lent que finalement le Bureau du Recensement a dû mettre en place un petit atelier au sein de la Direction.

Les sorties de tableaux se sont échelonnées selon le calendrier suivant:

- Juillet 1976 = exploitation par sondage au 1/10ème
- Janvier 1977 = ensemble des tableaux du département d'Abengourou (exploitation exhaustive)
- Avril 1977 = ensemble des tableaux de la ville d'Abidjan
- Août 1977 = ensemble des tableaux du département d'Abidjan
- Décembre 1977 à septembre 1978 = ensemble des tableaux par département et sous-préfecture pour toute la Côte d'Ivoire.

Ces tableaux sont sortis chacun en 3 exemplaires, ce qui apparaît très juste dans la mesure où la Direction de la Statistique ne dispose pas de matériel de reproduction adéquat. Il est donc impossible de mettre à la disposition des utilisateurs des photocopies de tableaux ordinateurs et la réponse aux demandes d'information nécessite un certain délai. De plus la cellule informatique étant trop réduite, elle a du mal à assumer les travaux prioritaires de la Direction si bien qu'il est pratiquement exclu, pour l'instant, d'obtenir des tabulations spéciales.

2) Publications de résultats et d'analyses

L'exploitation exhaustive sur ordinateur des résultats du recensement a été précédée d'une part d'une exploitation manuelle; d'autre part d'une exploitation informatique partielle.

1° Publications issues de l'exploitation manuelle

L'exploitation manuelle a consisté d'abord, sitôt terminé la collecte, à dépouiller les cahiers de district de façon à fournir les effectifs de population par sexe au niveau des principales circonscriptions administratives (départements, sous-préfectures et communes de plein exercice (1)). Une deuxième exploitation manuelle, effectuée cette

(1) "Résultats préliminaires". Ministère de l'Economie et des Finances. Direction de la Statistique - Août 1975

fois à partir des feuilles de ménage, a permis la publication, en 1976 du Répertoire des Localités de Côte d'Ivoire (1). Ce répertoire donne l'inventaire par ordre alphabétique des localités de chaque département et sous-préfecture avec indication de leur population ventilée par sexe et des densités de chaque circonscription administrative. Ces résultats ont été officialisés par le décret n°77 659 du 16 septembre 1977.

C'est actuellement la publication probablement la plus utilisée concernant le Recensement.

2° Publications issues de l'exploitation par sondage

Comme la longueur des délais de l'exploitation exhaustive était prévisible, celle-ci a été précédée d'une exploitation par sondage destinée à mettre rapidement à la disposition des utilisateurs les principales données de structure. Cette exploitation a porté sur 1/10ème des districts de recensement en zone urbaine et 1/20ème des districts de recensement en zone rurale. Le biais introduit par le choix du district - et non du ménage - comme unité de sondage a entraîné de grosses distorsions dans les résultats au niveau des départements. La publication de cette exploitation partielle (2) ne fournit donc que des résultats très agrégés au niveau national avec néanmoins la distinction entre secteur rural, secteur urbain et Abidjan.

Les résultats contenus dans cette publication sont très proches des résultats de l'exploitation exhaustive maintenant disponibles. Cette exploitation partielle a en outre donné lieu à une courte étude sur la structure par âge et par sexe de la population de Côte d'Ivoire (3) avec un lissage de la pyramide des âges des Ivoiriens selon la méthode de CARRIER et FARRAG et un ajustement, par année d'âge et par sexe, de la

(1) "Répertoire des Localités de Côte d'Ivoire et Population 1975". M.E.F. Direction de la Statistique. Août 1976

(2) "Recensement général de la Population. Résultats au 1/10ème. M.E.F. Direction de la Statistique. Mars 1977

(3) "Note sur la répartition par âge et par sexe de la population de Côte d'Ivoire à partir des résultats de l'exploitation partielle du Recensement Général de la Population". Ministère de l'Economie et des Finances. Direction de la Statistique. Mai 1977

population âgée de 6 à 14 ans - ceci pour répondre aux besoins des services de la planification scolaire.

3° Publications issues de l'exploitation exhaustive

a) Le programme de publications

La publication des résultats définitifs s'est heurtée jusqu'à présent à de gros obstacles :

- du fait de la pénurie de cadres et de matériel en regard du programme très chargé de la Sous-Direction de la Démographie et des Ressources Humaines ,

- du fait aussi que le calendrier initialement prévu n'a pu être respecté.

En effet la longueur de la saisie des données n'a pas permis la sortie des tableaux au moment où les cadres étaient relativement disponibles pour préparer les publications. Par contre lors de la sortie effective des tableaux, les démographes étaient (et demeurent) accaparés par la réalisation de l'enquête démographique à passages répétés actuellement en cours d'exécution. De plus la Direction de la Statistique est insuffisamment équipée en matériel de reproduction, ce qui rend les délais de publication extrêmement longs.

Cette situation qui a prévalu en 1976 va s'améliorer en 1979 grâce à l'aide accrue des Nations-Unies en personnel et en matériel.

Le programme établi prévoyait la publication d'un volume donnant les résultats au niveau national, d'un volume pour Abidjan et d'un volume par département, seuls ont pu être publiés à ce jour les tomes concernant le département d'Abengourou (1) et l'Agglomération d'Abidjan (2). En outre, à l'occasion de la Fête de l'Indépendance (7 décembre) qui a eu pour capitale en 1978 la ville de SEGUELA, a été publiée une petite plaquette (3) fournissant les

(1) "Recensement Général de la Population. Département d'Abengourou". M.E.F. Direction de la Statistique. Mai 1977

(2) "Recensement Général de la Population. L'agglomération du Grand Abidjan". Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Direction de la Statistique. Avril 1978

(3) "SEGUELA. Présentation des données essentielles du Recensement de 1975" Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Direction de la Statistique. Décembre 1978

principaux résultats du Recensement pour le département et la ville de SEGUELA.

S'il peut paraître paradoxal d'avoir publié les résultats du département d'Abengourou et de la ville d'Abidjan avant ceux de la Côte d'Ivoire entière, cela s'explique par le simple fait que, la chaîne d'exploitation ayant suivi l'ordre alphabétique des circonscriptions administratives, les résultats exhaustifs d'Abengourou et d'Abidjan ont été les premiers disponibles. Le volume concernant le département d'Abidjan est également prêt à être tiré et sa publication est prévue dans le courant du premier semestre 1979.

Le plan de chacun de ces volumes est le suivant:

Chapitre I	= Généralités .
" II	= La structure par sexe et par âge .
" III	= La situation matrimoniale .
" IV	= Les ethnies et les nationalités .
" V	= Les déplacements de population .
" VI	= Les religions .
" VII	= Les types d'activités .
" VIII	= Les niveaux d'instruction .
" IX	= Les ménages .

Chaque chapitre comprend les tableaux statistiques fournissant les principaux résultats accompagnés de graphiques, d'un rappel des définitions utilisées et de brefs commentaires. Outre les résultats concernant l'ensemble du département, une distinction systématique est faite entre secteur rural et secteur urbain d'une part, population ivoirienne et non ivoirienne d'autre part.(1).

Actuellement une plaquette sur les résultats de l'ensemble de la Côte d'Ivoire, destinée au grand public, est en cours de préparation, sa publication est prévue dans le courant du deuxième trimestre 1979.

Tous les tableaux étant maintenant disponibles, l'ordre de publication des résultats par département ne suivra plus l'ordre

(1) La population non ivoirienne constitue 22% de l'ensemble de la population de Côte d'Ivoire

alphabétique, mais un ordre logique en fonction de l'importance économique ou "stratégique" (élaboration ou mise en oeuvre de gros projets) des départements.

b) Les réponses aux demandes des utilisateurs

Etant donnée la faiblesse numérique du personnel disponible, la priorité a été accordée en fait à la réponse aux besoins spécifiques des utilisateurs plutôt qu'aux publications systématiques qui ne répondent généralement qu'imparfaitement aux besoins des services gouvernementaux. Ces demandes portent davantage sur des analyses dérivées des informations issues du recensement que sur des résultats bruts.

La préparation actuellement en cours du Plan 1981-1985 suscite de nombreuses demandes - toujours extrêmement précises. Le calendrier de la préparation du Plan prévoyait pour la fin 1978 l'élaboration d'une première esquisse et dans ce cadre était impartie à la Direction de la Statistique l'élaboration de projections de population (1) aux horizons 1980, 1985 et 1990. Les résultats de l'enquête démographique à passages répétés n'étant pas disponibles et le Recensement ne contenant aucune donnée de mouvement, ces projections ont été élaborées

- en appliquant à la population de nationalité ivoirienne un modèle de population stable adapté à la structure par âge et par sexe observée en 1975

- en utilisant la comparaison des résultats des enquêtes régionales 1962, 1965 (2) et du recensement pour l'estimation du solde migratoire international et des échanges entre villes et campagne (3).

(1) "Projections de Population". Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Direction de la Statistique. Septembre 1978

(2) "Côte d'Ivoire 1965. Population, Etudes Régionales 1962-65.Synthèse". L. ROUSSEL. Ministère du Plan. Juillet 1967

(3) "Estimation des flux ville - campagne pour l'élaboration de projections de population à partir de deux structures par âge. Cas des projections de la population ivoirienne" F. Binet. C.Paulet. Colloque de démographie (Abidjan. 22,26 janvier 1979). ONU. IFORD. CIRES. Direction de la Statistique. Ecole de Statistique. Communication n°02.09

La méthode adoptée pour la préparation du Plan prévoit également, dans la première phase, des bilans diagnostics sectoriels. A cet effet des groupes de travail interministériels ont été constitués et des travaux issus des résultats du recensement ont été sollicités en particulier par le groupe de travail "scolarisation" et le groupe de travail "urbanisation".

Le groupe de travail "scolarisation" demandait d'une part une évaluation, par rétroprojection, des effectifs scolarisables en 1965 et 1970, d'autre part la répartition des effectifs scolarisables (6 ans, 7, 12 ans) par département, ajustée, l'attraction des âges ronds rendant les données brutes inutilisables. Ce travail est en cours et donnera lieu à une brève publication.

Le groupe de travail "urbanisation" demandait l'élaboration d'indicateurs d'urbanisation pour toutes les villes de Côte d'Ivoire à l'exception d'Abidjan. Ont été retenus comme éventuels indicateurs d'urbanisation

- la population globale et le taux de croissance annuel moyen entre 1965 et 1975,
- la structure par âge et par sexe de chaque ville qui a donné lieu à une publication (1),
- le pourcentage de célibataires masculins âgés de 25 à 40 ans ,
- le rapport de masculinité ,
- le pourcentage d'actifs non agricoles ,
- le lieu de naissance (même localité, même département, départements limitrophes, autre département, étranger) ,
- l'ethnie et la nationalité (autochtones, allochtones du même groupe ethnique, autres allochtones originaires de Côte d'Ivoire, étrangers) ,
- le pourcentage d'analphabètes ,
- la dimension moyenne des ménages ,

(1) "Structure par âge et par sexe de la population des villes de Côte d'Ivoire en 1975". Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Direction de la Statistique. Décembre 1978. Les pyramides des âges, construits grâce à un programme informatique, constitueront une annexe qui sera publiée prochainement.

L'analyse de ces indicateurs passe par un traitement informatique d'analyse des données qui débouchera, s'ils sont significatifs, sur une typologie des villes. La publication des résultats est prévue pour le deuxième trimestre 1979.

Il est important de noter ici la faiblesse des moyens informatiques dont on dispose généralement pour l'analyse des résultats des recensements. A moins que la qualité des résultats du recensement soit exceptionnellement bonne et que le programme d'exploitation initialement prévu soit tout à fait adapté aux besoins des utilisateurs (ce qui est rarement le cas), les tableaux issus de l'exploitation informatique ne sont généralement pas publiables tels quels ou ne sont pas adéquats.

Les programmes de tabulation utilisés étant trop souvent peu efficaces et le personnel spécialisé rare, la plupart des traitements "à la demande", qui se résument généralement à des agrégations de résultats et des calculs de pourcentages, sont effectués manuellement avec tout ce que cela comporte d'erreurs et de délais. Les programmes de traitement plus sophistiqués (analyse des données) sont inexistantes. Il nous apparaît donc particulièrement important, lors de la préparation des prochains recensements, de mettre l'accent sur les contraintes techniques d'analyse et de publication des résultats (traitement informatique et moyens de reproduction) qui ont été généralement sous-estimées lors de la préparation des premiers recensements.

E. EVALUATION

I. Qualité du recensement

1° Erreurs de couverture

A l'issue du recensement a été effectuée une enquête de contrôle post-censitaire. Malheureusement cette enquête de contrôle s'est révélée, semble-t-il, inexploitable pour deux raisons:

- elle s'est déroulée pendant la grande saison des pluies et les enquêteurs n'ont pu accéder à toutes les zones retenues par suite de la détérioration des voies de communications,

- le concept de "ménage" - unité de base utilisée lors du Recensement - ne semblait pas adapté au contexte sociologique ivoirien,

particulièrement en milieu rural (1), ou a été mal appliqué par les agents recenseurs. Toujours est-il qu'un grand nombre d'individus n'étaient plus agglomérés dans les mêmes unités, ce qui rendait le couplage des données très difficile.

Cette enquête de contrôle n'ayant pas été exploitée, il est fort difficile d'évaluer à la fois les erreurs de couverture et la qualité des renseignements recueillis et seule la comparaison avec des sources exogènes peut nous éclairer sur la fiabilité.

Il est particulièrement difficile d'estimer l'erreur de couverture. Les missions sur le terrain qui ont eu lieu d'octobre à décembre 1977 pour le tirage de l'échantillon de l'enquête démographique à passages répétés ont révélé de fortes distorsions avec les effectifs recensés sans qu'il soit possible de faire la part de celles imputables à une mauvaise estimation lors du recensement et de celles dues à une évolution normale.

Par contre il apparaît que l'effectif des non-ivoiriens a été sous-estimé, par comparaison, pour un certain nombre de nationalités, avec les effectifs enregistrés par les consulats ou diverses évaluations.

Ceci s'explique par trois raisons:

1) Les étrangers non africains, en milieu urbain, sont souvent absents de chez eux ou réticents à répondre aux questions des recenseurs. Le taux de refus de réponse est donc particulièrement élevé et les agents n'ont pas souvent eu le courage d'insister (difficulté que l'on retrouve dans la réalisation de l'enquête démographique).

2) Nombre d'étrangers sont installés dans des campements de culture dans des forêts "classées" (donc interdites à l'exploitation agricole) avec la complicité des villageois autochtones. Une "conspiration du silence" à peu près générale a empêché la détection, et donc le recensement de ces campements.

(1) A cet égard, l'enquête budget-consommation, actuellement en cours de réalisation par la Direction de la Statistique, sera riche d'enseignement.

3) De nombreux ressortissants des pays limitrophes appartenant à des ethnies également représentées en Côte d'Ivoire et que rien ne différencie, dans le dialecte et le mode de vie, des autochtones se sont faits passer pour Ivoiriens.

Si les deux premières hypothèses permettent de dire que l'effectif global est légèrement sous-évalué - sans pour autant qu'on puisse avancer un taux de correction - la troisième équivaut à un simple transfert.

2° Qualité de l'information recueillie

Par manque de possibilités de recoupement avec d'autres sources, on ne peut évaluer la qualité de tous les renseignements. On peut distinguer trois séries de défauts ou lacunes de l'information recueillie:

1) Les défauts imputables à des imprécisions dans les réponses obtenues et dont la responsabilité incombe peu à l'agent recenseur. L'exemple typique est la mauvaise observation de l'âge, très largement répandue, comme le montre l'attraction des âges ronds dans la pyramide des âges détaillée, (l'indice comparatif des Nations-Unies est égal à 56,04). Une enquête par sondage, avec une bonne formation des enquêteurs, un encadrement plus strict et plus de temps consacré à l'interview peut fournir une certaine amélioration mais seuls les progrès de l'état civil seront décisifs en ce sens. De même les agents recenseurs ne sont guère responsables des "transferts" de nationalité (voir point 3 ci-dessus); la possession de la carte nationale d'identité étant assez peu répandue, rien ne leur permet de contester véritablement les déclarations de la personne enquêtée.

2) Les défauts imputables aux définitions ou aux nomenclatures utilisées. C'est le cas, on l'a déjà vu, du concept de ménage qui a souvent été confondu avec la concession ou la famille et rend les tableaux sur les ménages délicats à utiliser. Mais c'est le cas surtout des informations concernant l'activité économique. La notion d'"occupé" - très large - recouvre des réalités fort diverses selon qu'il s'agit du secteur moderne (plein emploi) et du secteur agricole et informel, et des temps de travail fort différents. En corollaire, le pourcentage de chômeurs et de personnes en quête du premier emploi est extrêmement

faible, et la plupart des taux ainsi calculés sont à peu près inutilisables par le planificateur. Notons que la psychologie du recenseur joue aussi dans l'application des définitions = pour un travail identique dans l'agriculture, l'homme est considéré comme agriculteur et la femme comme ménagère. D'autre part la nomenclature utilisée pour le codage de l'activité professionnelle est fort peu adaptée aux réalités du pays.

3) Les défauts imputables aux lacunes du questionnaire. Ainsi les données sur l'activité économique des personnes sont-elles d'autant moins utilisables qu'aucune question n'était posée sur le secteur et la branche d'activité, rendant impossible, par exemple, la traditionnelle répartition en secteur primaire, secondaire et tertiaire. Aucune donnée de mouvement n'a été collectée dans le recensement car celui-ci devait être suivi d'une enquête démographique à passages répétés dont l'objectif spécifique était précisément d'étudier la dynamique de la population. Il semble néanmoins regrettable qu'à l'exception du lieu de naissance, aucune question sur les mouvements migratoires (résidence antérieure, durée de résidence) n'ait été posée. L'importance des migrations, tant externes qu'internes, en Côte d'Ivoire aurait tout à fait justifié une étude quantitative exhaustive.

II. L'utilisation du recensement

1° L'utilisation du recensement comme base de sondage

Le recensement général de la population de 1975 a permis la préparation de deux grosses opérations actuellement en cours d'exécution = l'enquête démographique à passages répétés (1) et l'enquête budget-consommation des ménages (2). Il servira également en tout ou partie de base de sondage aux autres opérations programmées pour l'année 1979 et l'année 1980 = enquête sur les migrations, enquête fécondité, enquête sur l'activité de la population.

(1) Voir le plan de sondage mis au point par M. Rémy CLAIRIN. Ministère de l'Economie et des Finances. Direction de la Statistique. Avril 1977, également publié dans STATECO, n°16 de septembre 1978.

(2) "Procédure et résultats du premier passage de l'enquête budget-consommation auprès de la population africaine". Document n°1. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Direction de la Statistique. Janvier 1979.

2° L'utilisation des résultats du recensement

Les demandes des utilisateurs sont quasi quotidiennes et un fichier de ces demandes est régulièrement tenu à jour. L'exploitation de ce fichier permettra probablement de rechercher une meilleure adéquation de la collecte aux besoins exprimés lors de la préparation du prochain recensement.

Ces demandes extrêmement nombreuses et variées, tant par leur contenu que par leur origine, montrent l'incontestable utilité du recensement en dépit des défauts et lacunes qui viennent d'être signalés. Ce Recensement Général de la Population - le premier à être réalisé en Côte d'Ivoire - a non seulement comblé un vide très important mais déclenché et permis l'exécution d'un plan de collecte et d'analyse en démographie.

CONCLUSION

L'analyse critique du Recensement Général de la Population, dont ce document n'est qu'une esquisse, doit surtout fournir des enseignements pour la préparation du prochain recensement.

Même si des améliorations sensibles dans la qualité de l'information peuvent être obtenues, une opération aussi lourde qu'un recensement exhaustif ne peut atteindre la qualité d'une enquête par sondage en raison de l'importance numérique du personnel à former et à encadrer. A partir du moment où les grosses lacunes de l'information démographique sont comblées, il apparaît sage de s'orienter vers des recensements "légers" où ne seraient retenues que les données pour lesquelles l'exhaustivité est jugée indispensable, et de les utiliser comme base de sondage pour la réalisation d'enquêtes spécialisées. L'exploitation mécanographique étant de ce fait plus rapide, les enquêtes spécialisées pourraient être réalisées peu de temps après le recensement, évitant ainsi le vieillissement de la base de sondage.

Le choix des thèmes des enquêtes spécialisées devrait être effectué après analyse du fichier des demandes d'information et concertation avec les utilisateurs.

ANNEXE

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 1975

. Questionnaire "feuille de ménage".

INSTRUCTIONS IMPORTANTES

Chaque Agent Recenseur (A.R.) devra se conformer rigoureusement aux instructions ci-après

- 1) - Les renseignements demandés à la population sont strictement confidentiels.
- 2) - Il soumettra à son chef d'équipe tous les problèmes dont la solution n'est pas envisagée dans le manuel «Instructions aux A.R.» et les mentionnera dans les «Observations» (p.1 de la feuille de ménage) ainsi que dans son rapport final.
- 3) - L'A.R. doit remplir lui-même les questionnaires.
- 4) - La qualité des réponses dépend essentiellement de la manière de poser les questions. On n'utilisera pas d'expressions techniques. On posera les questions simplement de manière à être compris par tout le monde. Par exemple :

- Colonne 2 : Nom et Prénoms :
Demandez : Qui est le chef de famille ? A cette personne posez la question : «Combien avez-vous d'enfants non mariés dont la mère n'habite pas ici ? » (divorce, veuvage...). Les inscrire à la suite du C.M. Ensuite : «Combien avez-vous d'épouses ? » et «Combien chaque épouse a-t-elle d'enfants ? » Inscrivez chaque épouse faisant partie du ménage même vivant dans des cases séparées et ses enfants (et les autres personnes) qui normalement habitent avec elle.
Continuez de la même façon pour les enfants mariés, les autres parents mariés avec ou sans enfants ou non mariés avec enfants et faisant partie du ménage. (Voir l'en-tête de la colonne 2).
S'assurer rapidement qu'aucune de ces personnes n'est partie depuis plus de 6 mois avant de l'inscrire.

- Colonne 4 : Statut de résidence :
Demandez : «Avez-vous dormi ici la nuit passée ? »
Si «Ouis» : «Etes-vous ici depuis plus de 6 mois ? »
Si «ouis» inscrire «RP»
Si «non» demander :
si la personne a rejoint son conjoint ou un autre parent pour un séjour permanent, si elle vient d'être mutée, si elle a trouvé un emploi stable : dans ces 3 cas elle est «RP».
Si «Non» demander : «Est-elle partie depuis plus de 6 mois ? »
si «ouis» ne pas l'inscrire
si «non» inscrire «RA» sauf si la personne a rejoint son conjoint ou un autre parent pour un séjour permanent, si elle vient d'être mutée ou si elle a trouvé un emploi stable.

Ne pas inscrire les élèves et étudiants internes ou logés chez un tuteur.

- Colonne 8. Etat matrimonial
Ne jamais demander : «Quel est votre état matrimonial ? », mais «Etes-vous marié (e), célibataire...? » ; pour un homme marié noter le nombre de femmes.

- Colonne 11 : Dernière classe suivie et genre d'école :
Demander si la personne fréquente ou a fréquenté l'école.
Si «ouis» : inscrire la dernière classe fréquentée et la catégorie d'établissement (voir l'en-tête de la colonne 11).
Si «non» : demander si elle sait lire et écrire le français.
Si «ouis» inscrire «Lettré sans»,
Si «non» demander si elle parle le français ;
Si «ouis» inscrire «Français»,
Si «non» inscrire «Autres».

- Colonne 12 : Type d'activité :
Ne jamais demander : «Quel est votre type d'activité ? » mais «Travaillez-vous ? » ;
Si «ouis» inscrire «OCC», si «non» demander : «Avez-vous travaillé ? », «Cherchez-vous du travail ou un premier emploi ? » ;
Si «ouis» inscrire «CHO» quand la personne a déjà travaillé et cherche un emploi; «QUETE» quand elle cherche un premier emploi ou «RET» quand elle ne travaille plus mais touche une retraite ou une pension.
Si les réponses à ces questions sont négatives, la personne figure obligatoirement dans les autres catégories : «ETU», «MEN», «HORS», «INV» ou «AUT» (Voir l'en-tête de la colonne 12).
Aucune autre réponse («Ne sait pas», «Non déclarés...») ne sera acceptée.

- Colonne 14 : Situation dans la profession :
Demander : «Travaillez-vous à votre propre compte, pour vous-même ? », si «ouis» inscrire «IND»,
- «Pour votre travail, êtes-vous payé en argent ou le patron vous donne-t-il une partie de la récolte : maïs, igname, ananas...? »,
Si «ouis» inscrire «SAL».
- «Si vous ne recevez pas de rémunération, êtes-vous apprenti ? »,
Si «ouis» inscrire «APP»,
Si «non» inscrire «AF».
La personne figure obligatoirement dans l'une de ces 4 catégories. Aucune autre réponse («Ne sait pas», «Non déclarés...») ne sera acceptée.
Pour toutes les autres colonnes, se reporter aux pages 2 et 3 de la feuille de ménage et au manuel «Instructions aux A.R.».

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

**COMITÉ NATIONAL DE RECENSEMENT
RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION 1975**

FEUILLE DE MÉNAGE

Réservé au
Bureau Central

Département

Sous-préfecture

Ville - Village

Adresse (campement, rue)

Nbre de feuilles pour ce ménage

C'est la feuille numéro

Numéro du district

Numéro du ménage

TABLEAU RÉCAPITULATIF

	Catégorie	M	F	TOTAL
1	Résidents présents			
2	Résidents absents			
	Total 1 + 2			
	Visiteurs			

CATÉGORIE DE MÉNAGE

Ménage ordinaire cocher
la bonne
Ménage collectif case

Si collectif, genre d'établissement :
.....
.....

Observations de l'agent recenseur :

Agent recenseur

Signature :

Date :

Chef d'équipe

Signature :

Date :

Contrôleur

Signature :

Date :

N	O	M	E	R	O	D	E	T	O	Toute personne âgée de 6 ans et plus													
										Nom et prénoms	Liens de parenté	Statut de résidence	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Etat matrimonial	Nationalité (ethnie en plus pour Ivoiriens)	Religion	Dernière classe suivie et genre d'école	Type d'activité	Occupation actuelle		
																					Chômeurs - Dernière occupation	Situation dans la profession	
												Profession											
<p>Inscrire d'abord le chef de ménage et ensuite les membres de son ménage dans l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le noyau familial du chef de ménage, - les autres noyaux familiaux (des enfants mariés, des ascendants, d'autres parents, des personnes non parentées), - les parents n'appartenant pas à un noyau familial, - les autres personnes n'appartenant pas à un noyau familial, - les visiteurs (après une ligne sautée). <p>Un noyau familial est composé par le couple, ou le mari polygame et ses épouses, avec ou sans enfants non mariés ou, par l'un des conjoints avec un ou plusieurs enfants non mariés.</p> <p>Dans chaque noyau familial porter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'époux, - sa première épouse, - leurs enfants non mariés rangés par âge décroissant, - sa deuxième épouse éventuelle, - leurs enfants non mariés, - etc... <p>Pour composer correctement les ménages formés de plusieurs noyaux familiaux, il est recommandé d'utiliser le bloc-note prévu à cet effet.</p> <p>Demander obligatoirement à chaque chef de ménage en plus de ses noms et prénoms, les anciens noms, surnoms éventuels qu'on lui attribue et les inscrire.</p>												<p>Pour les ménages ordinaires seulement. Utiliser les abréviations.</p> <p>1. CM = chef de ménage.</p> <p>2. FS 1 = fils du CM.</p> <p>3. EP 1 = 1ère épouse du CM.</p> <p>4. FS 1x3 = fils de 1 et 3.</p> <p>5. EP 1=2 = épouse du CM de 1 et 3.</p> <p>6. FS 1x3 = fils marié de 1 et 3.</p> <p>7. EP 6 1ère épouse de 6.</p> <p>8. P 1 = père de 1.</p> <p>9. NP = non parent.</p> <p>Utiliser : M = mère, F = fille, S = soeur, FR = frère, N = neveu-nièce.</p>	<p>Inscrire : RP pour un résident présent, RA pour un résident absent depuis moins de 6 mois, VIS pour une personne non résidente, mais vivait depuis moins de 6 mois dans le ménage et ayant une résidence ailleurs.</p>	<p>Inscrire : M pour homme et F pour femme</p>	<p>Demander et inscrire : jour, mois et année de naissance. Si seule l'année est connue, l'inscrire. Si seul l'âge est connu, l'inscrire en le faisant suivre de «ANS» (Ex : 42 ANS) Si pour un bébé, la date exacte n'est pas connue, inscrire le nombre de mois révolus suivi de «MOIS» (Ex : 2 MOIS) ou, le cas échéant, le nombre de jours en ajoutant «JOURS» (Ex : 5 JOURS)</p>	<p>Inscrire le nom du village où la personne est née, si elle est née dans la Sous-Préfecture où elle est recensée, et le nom de la Sous-Préfecture si elle est née dans une autre Sous-Préfecture de Côte d'Ivoire. Pour les personnes nées à l'étranger, mettre le nom du pays natal sans utiliser d'abréviations.</p>	<p>Inscrire C pour célibataire, M pour marié (e) V pour veuf (ve) et D pour divorcé (e). Pour marié, ajouter le nombre d'épouses par exemple : M1 = une épouse ; M3 = trois épouses etc...</p>	<p>Inscrire : CI pour les Ivoiriens et ensuite leur ethnie (race). Pour les étrangers, leur nationalité. Il ne faut pas utiliser d'abréviations.</p>	<p>Inscrire selon le cas : CAT pour catholiques, HAR pour harristes, MUS pour musulmans, ANI pour animistes. Enregistrer toute autre réponse sans avoir recours aux abréviations. Si une personne se déclare «sans religion», insister pour savoir si elle ne pratique pas une religion traditionnelle, avant d'inscrire SANS</p>	<p>Inscrire le genre d'école et la dernière classe fréquentée. exemple : classe 5è lycée ; 2è année centre d'apprentissage ; 1ère année licence en droit. Si la personne sait lire et écrire sans avoir fréquenté l'école, inscrire «Lettre sans». Pour les personnes illettrées, inscrire «Français» pour celles qui parlent français ou «autres» pour celles qui parlent d'autres langues.</p>	<p>Indiquer : OCC = occupé, CHO = chômeur, ayant travaillé, QUETE = 1er emploi RET = retraité, ETU = élève ou étudiant, MEN = ménagère, HORS = militaire, appelé ou détenu, INV = inactif pour invalidité, AUT = autres inactifs (Jeunes et vieux en général).</p>	<p>Préciser le métier (genre de travail exercé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cultivateur de riz - berger - contremaître agricole - potier - sculpteur en ivoire - plombier - balayeur de rues - maçon - conducteur de taxi - épicier de gros - instituteur - journaliste - agent de douanes <p>Ne jamais utiliser d'appellations vagues comme : employé, ouvrier, fonctionnaire, chef, artisan, commerçant cadre agent... mais demander des précisions sur le travail effectué par chacun.</p>	<p>Inscrire selon le cas : IND si la personne travaille pour son propre compte. SAL si la personne est rémunérée (en espèces ou en nature). APP pour les apprentis, AF pour les aides familiaux (membres du ménage, non rémunérés pour leur travail mais logés et nourris).</p>
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14										
1																							
2																							
3																							
4																							
5																							
6																							
7																							
8																							
9																							
10																							

Remarque importante : Le ménage est défini comme un groupe de personnes qui mettent leurs ressources en commun, vivent et agissent sous l'autorité d'un même chef de ménage, sont le plus fréquemment parentées et habitent généralement ensemble.